

Dossier de candidature

Fonction recherchée : Licence professionnelle Banque-Assurance chargé de clientèle

Cadre réservé à la DRH (gestion administrative de votre candidature). Merci de ne rien y inscrire.

Photo récente
(facultative)

1 État civil

Nom : SERDITCH Nom marital : _____
Prénom : Morgane Date de naissance : 10/01/1991
Lieu de naissance* : SAINT LOUIS Nationalité : Française
Adresse personnelle : 3 grande rue
Code postal : 211630 Ville : POMNARD Pays : FRANCE
E-mail personnel : morgane.serditch@hotmail.fr téléphone : 0677531081081
Situation de famille : célibataire
Permis de conduire : oui non Véhicule personnel : oui non

* Les réponses aux cases munies d'un astérisque sont facultatives et sans conséquence pour l'examen du dossier ; dans les autres cas, la non-réponse est susceptible de compromettre le bon suivi de votre candidature.



GRUPE
CAISSE D'ÉPARGNE

2 Formation et connaissances

■ **Baccalauréat** Date : 2009 Série : Scientifique Mention : Assez Bien

■ **Etudes supérieures / Troisième cycle ou formation complémentaire**

Etablissement	Diplôme obtenu	Spécialité	Date	Mention
Chalon Formation	BTS	Négociation Relation Client	2014	/

■ **Formation continue / VAE**

Organisme	Formation / Diplôme	Date	Durée

■ **Connaissances linguistiques**

Langue 1 : <u>Anglais</u>	<input type="checkbox"/> Notions	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Courant	<input type="checkbox"/> Bilingue
Langue 2 : <u>Allemand</u>	<input type="checkbox"/> Notions	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Courant	<input type="checkbox"/> Bilingue
Langue 3 :	<input type="checkbox"/> Notions	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Courant	<input type="checkbox"/> Bilingue

■ **Connaissances informatiques**

Logiciels de bureautique

• <u>Excel / Power Point</u>	<input type="checkbox"/> Utilisateur	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen +	<input type="checkbox"/> Expert
• <u>Word</u>	<input type="checkbox"/> Utilisateur	<input checked="" type="checkbox"/> Moyen +	<input type="checkbox"/> Expert
• <u>SAP</u>	<input type="checkbox"/> Utilisateur	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Expert

Expertise

Environnement	Logiciel / Langage	Niveau :		
		<input type="checkbox"/> Utilisateur	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Expert
		<input type="checkbox"/> Utilisateur	<input type="checkbox"/> Moyen	<input type="checkbox"/> Expert

■ **Autres connaissances :**

NOM : SERDITCH.....
PRENOM : Hugane.....
POSTE A POURVOIR : Conseiller clientèle en alternance (licence pro)

HABILITATION PROFESSIONNELLE ASSURANCES

Rappel : Pour les collaborateurs recrutés sur des postes de managers (DA, RI, RPV, Responsable Animation,...), sur des postes commerciaux avec démarchage hors de l'agence (GCP, CAPRO, CGAP, CI, CAE...), il est **requis un niveau 1 d'habilitation**.
Pour tous les autres collaborateurs en agence sur des postes commerciaux AC, CC et GC, il est **requis un niveau 3 d'habilitation**.

CONCERNANT LE NIVEAU 1

Le collaborateur est cadre ou non cadre.

Expérience professionnelle : Une distinction est faite pour les Cadres et les Non Cadres

Si Cadre :

Avez-vous au moins 2 ans d'expérience en tant que cadre dans une fonction de production ou de gestion de contrats d'assurance ?

OUI NON

Si OUI, préciser la période, le poste occupé et l'employeur :
(Attestation employeur à fournir)

.....

Si non cadre ou cadre ayant répondu NON à la précédente question :

Avez-vous au moins 4 ans d'expérience en tant que non cadre dans une fonction relative à la production ou à la gestion de contrats d'assurance ?

OUI NON

Si OUI, préciser la période, le poste occupé et l'employeur :
(Attestation employeur à fournir)

.....

Obtention de diplômes :

Si cadre ou non cadre :

Détenez-vous un diplôme équivalent à un niveau de formation Licence en Finances, Banques, Assurances, Immobilier ou un niveau équivalent en Master (sans condition de spécialité) ?

OUI NON

Si OUI, précisez le type de diplôme, la nature et la date d'obtention :
(Copie du ou des diplômes originaux à fournir)

.....

Formation ou parcours habilitant :

Si cadre ou non cadre :

Avez-vous déjà suivi une formation ou un parcours validant la capacité professionnelle de Niveau 1 ?

OUI NON

Si OUI, précisez la date et l'organisme où a été validé cette habilitation :

.....

NB : La présentation du livret de stage (original) ou de documents (originaux) attestant cette déclaration est obligatoire pour valider cette condition.

CONCERNANT LE NIVEAU 3

Expérience professionnelle :

Avez-vous au moins 6 mois d'expérience dans une fonction de production ou de gestion de contrats d'assurance ?

OUI NON

Si OUI, précisez la période, le poste occupé et l'employeur :
(Attestation employeur à fournir)

.....

Obtention de diplômes :

Détenez-vous au moins un diplôme équivalent à BAC +2 (Finances, Banque, Assurance, Immobilier) ?

OUI NON

Si OUI, précisez le type de diplôme, la nature et la date d'obtention :
(Copie du ou des diplômes originaux à fournir)

..... BTS Négociation Relation Client

Formation :

Avez-vous déjà suivi une formation Assurance ?

OUI NON

Si OUI, précisez la date, la nature de la formation et l'organisme où elle a été validée :

.....

NB : La présentation de documents (originaux) attestant la déclaration est obligatoire pour valider cette condition.

DECLARATION SUR L'HONNEUR ATTESTANT DU RESPECT DE LA CONDITION D'HONORABILITE

(Article R 514-1 du code des assurances)

Je soussigné(e) :

Nom :

SERDITEH

Prénoms :

MORGANE

Né(e) le :

03/01/1991

A :

SAINT LOUIS (68)

Code postal :

68

Pays :

FRANCE

déclare sur l'honneur remplir les conditions mentionnées aux I à III et V de l'article L. 322-2 du code des assurances ci-après reproduits.

Article L. 322-2 du code des assurances :

I. - Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, diriger, gérer ou administrer une entreprise soumise au contrôle de l'Etat en vertu de l'article L. 310-1 ou de l'article L. 310-1-1, une société de groupe d'assurance définie à l'article L. 322-1-2, une compagnie financière holding mixte définie à l'article L. 334-2, ni être membre d'un organe collégial de contrôle de ces entreprises, sociétés ou compagnies, ni disposer du pouvoir de signer pour leur compte, s'il a fait l'objet depuis moins de dix ans d'une condamnation définitive :

1° Pour crime ;

2° A une peine d'emprisonnement ferme ou d'au moins six mois avec sursis pour :

a) L'une des infractions prévues au titre Ier du livre III du code pénal et pour les délits prévus par des lois spéciales et punis des peines prévues pour l'escroquerie et l'abus de confiance ;

b) Recel ou l'une des infractions assimilées au recel ou voisines de celui-ci prévues à la section 2 du chapitre Ier du titre II du livre III du code pénal ;

c) Blanchiment ;

d) Corruption active ou passive, trafic d'influence, soustraction et détournement de biens ;

e) Faux, falsification de titres ou autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique, falsification des marques de l'autorité ;

f) Participation à une association de malfaiteurs ;

g) Trafic de stupéfiants ;

h) Proxénétisme ou l'une des infractions prévues par les sections 2 et 2 bis du chapitre V du titre II du livre II du code pénal ;

i) L'une des infractions prévues à la section 3 du même chapitre ;

j) L'une des infractions à la législation sur les sociétés commerciales prévues au titre IV du livre II du code de commerce ;

k) Banqueroute ;

l) Pratique de prêt usuraire ;

m) L'une des infractions prévues par la loi du 21 mai 1836 portant prohibition des loteries, par la loi du 15 juin 1907 relative aux casinos, et par la loi n° 83-628 du 12 juillet 1983 relative aux jeux de hasard ;

n) Infraction à la législation et à la réglementation des relations financières avec l'étranger ;

o) Fraude fiscale ;

p) L'une des infractions prévues aux articles L. 121-6, L. 121-28, L. 122-8 à L. 122-10, L. 213-1 à L. 213-5, L. 217-1 à L. 217-3, L. 217-6 et L. 217-10 du code de la consommation ;

q) L'une des infractions prévues au code monétaire et financier ;

r) L'une des infractions prévues aux articles L. 324-9, L. 324-10 et L. 362-3 du code du travail ;

s) Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé prévues par le chapitre III du titre II du livre III du code pénal ;

t) L'une des infractions à la législation ou la réglementation des assurances ;

3° A la destitution des fonctions d'officier public ou ministériel.

II. - L'incapacité prévue au premier alinéa s'applique à toute personne à l'égard de laquelle a été prononcée une mesure définitive de faillite personnelle ou une autre mesure définitive d'interdiction dans les conditions prévues par le livre VI du code de commerce.

III. - Sans préjudice des dispositions du deuxième alinéa de l'article 132-21 du code pénal, la juridiction prononçant la décision qui entraîne cette incapacité peut en réduire la durée.

(...)

V. - En cas de condamnation prononcée par une juridiction étrangère et passée en force de chose jugée pour une infraction constituant, selon la loi française, un crime ou l'un des délits mentionnés au I, le tribunal correctionnel du domicile du condamné déclare, à la requête du ministère public, après constatation de la régularité et de la légalité de la condamnation et l'intéressé ayant été dûment appelé en chambre du conseil, qu'il y a lieu à l'application de l'incapacité prévue au premier alinéa du I.

Cette incapacité s'applique également à toute personne non réhabilitée ayant fait l'objet d'une faillite personnelle prononcée par une juridiction étrangère quand le jugement déclaratif a été déclaré exécutoire en France. La demande d'exequatur peut être, à cette fin seulement, formée par le ministère public devant le tribunal de grande instance du domicile du condamné.

Fait à

BEAUNE

le

02/04/2015

Signature :

